Comment créer une campagne permanente d'entretiens ?

Lors de la création de la campagne, lorsque la coche **Campagne permanente** est à OUI, cela va permettre une recommandation d'entretiens à la volée auprès des responsables.

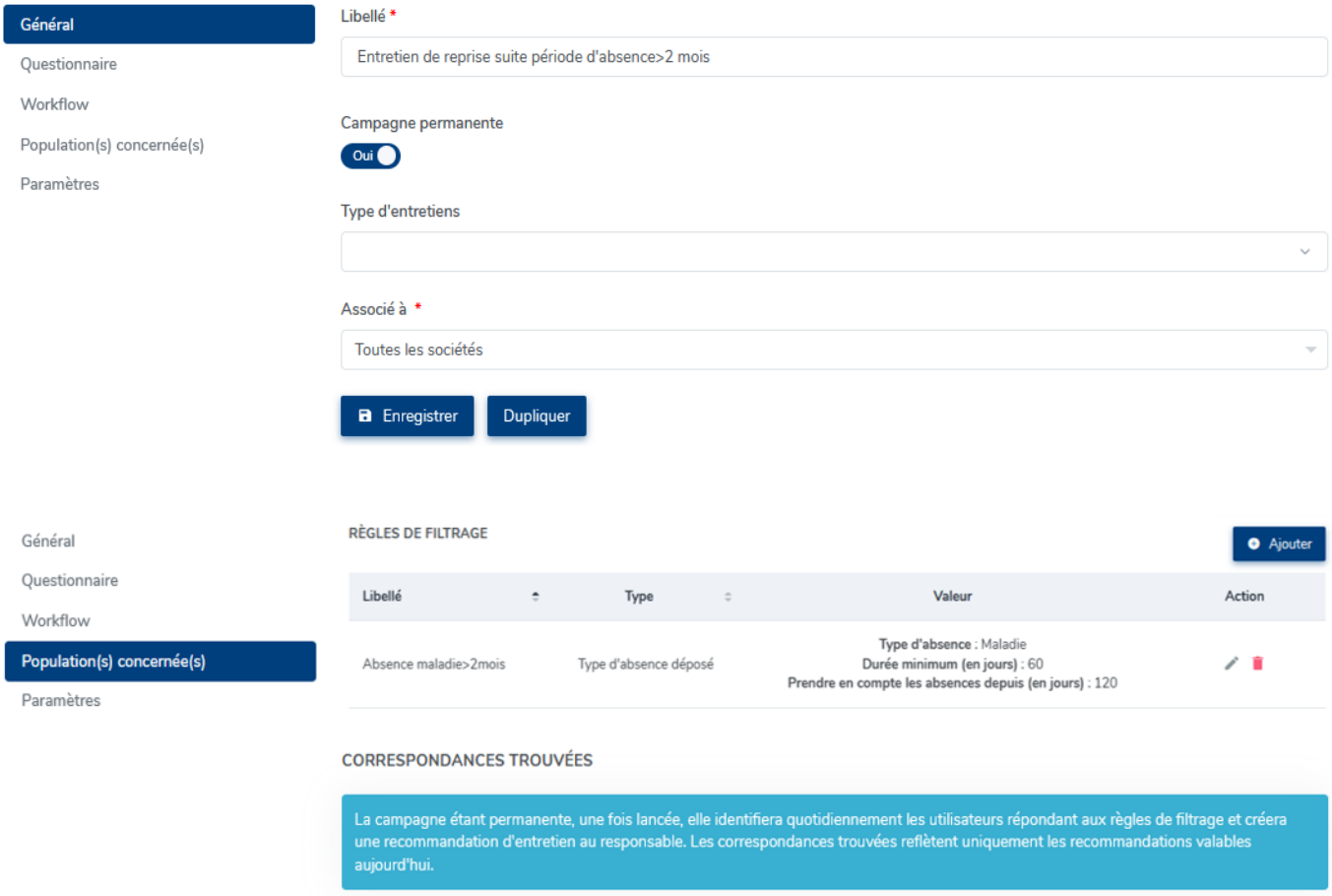
Rendez-vous sur l'écran de paramétrage : **Paramétrage > Entretiens > Campagnes**

Lorsqu'une campagne est paramétrée en "**Campagne permanente**", le responsable dispose de recommandations d'entretiens à traiter.
Les cas métiers les plus fréquents pour ce type de besoin sont les entretiens de fin de période d'essai, et les entretiens de retour d'arrêt maladie.

Lors de la consultation de l'écran "**Entretiens à traiter**", la liste des entretiens **recommandés** s'affichera. Il est possible pour le responsable d'accepter ou de refuser la recommandation (commentaire obligatoire en cas de refus). Si l'entretien est refusé, le commentaire est consultable au niveau de la campagne.

Pour paramétrer la campagne permanente, une fois la coche à OUI, il convient ensuite de dérouler chaque étape décrite dans la page dédiée,
et dans la rubrique **Population concernée** bien définir **les règles de filtrage spécifiques**.

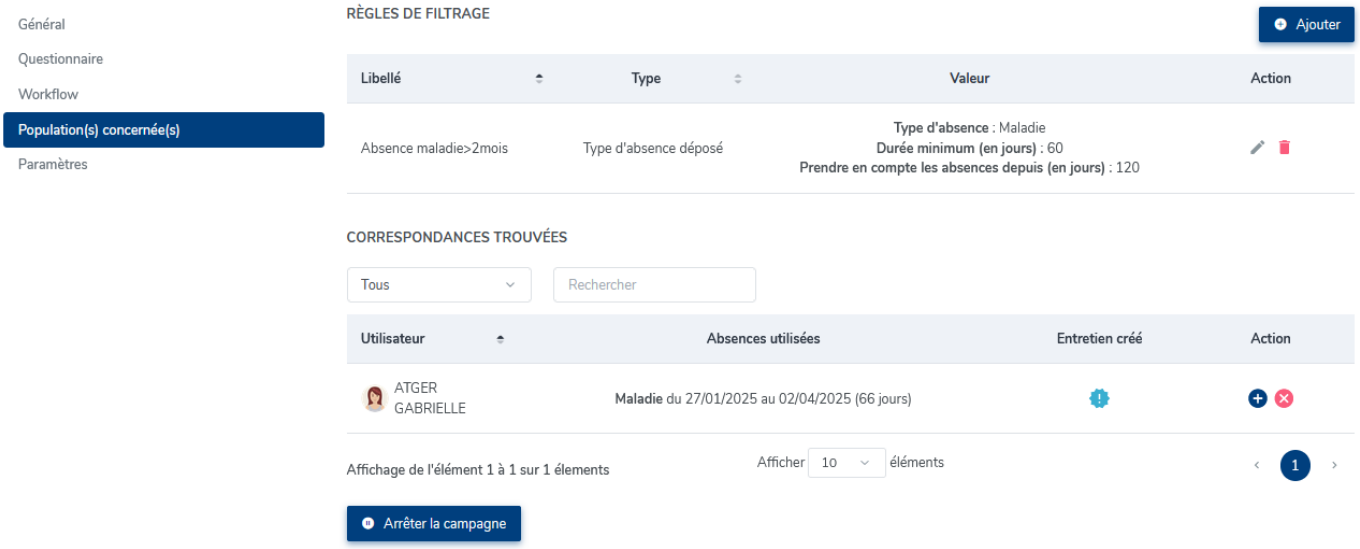
Exemple de paramétrage :



Une fois la campagne lancée, un contrôle quotidien sera effectué pour identifier les utilisateurs concernés.

Nous attirons votre attention sur le fait que pour l'instant une campagne permanente ne permet pas de gérer plusieurs recommandations. Exemple : Un utilisateur est éligible pour passer un entretien professionnel de reprise une première fois.
Si son responsable lui fait passer l'entretien et qu'il est ensuite à nouveau éligible, l'entretien ne sera pas à nouveau recommandé.

Si un entretien est généré, il sera affiché dans le rapport :



Cette page vous détaille un pas-à-pas à destination des responsables : Pourquoi y a-t-il des entretiens à traiter au statut "Recommandé" ?

From:
https://manuel.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/param_entretiens:comment_creer_campagne_permanente

Last update: **2025/07/28 15:01**